

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DJS 177 - DDCT Subventions (8 500 euros) à 3 associations de jeunesse (11e).

Mmes Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 mai 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose 3 subventions à 3 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à ACP La Manufacture Chanson (181331/2017_01374) 124, avenue de la République (11e), pour son projet Culture création comédie musicale.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à Culture 21 (101481/2017_02886) 1bis, place de l'Europe – Velizy Villacoublay (78), pour son projet Culture fils croisés.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à Le Picoulet – Mission Populaire XI^e (8561/2017_01641) 59, rue de la Fontaine au Roi (11e), pour son projet Rencontres et animations au service des jeunes.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 « Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO